



ALBENS
CESSENS
ÉPERSY
MOGNARD
S^T-GERMAIN-LA-CHAMBOTTE
S^T-GIROD

Enquête publique

Classement / déclassement des voies communales

Dossier n°7

Régularisation de la route de Collonges

Commune déléguée d'Albens

NOTICE EXPLICATIVE : Dossier n°7

Régularisation d'une partie de l'emprise de la route de Collonge

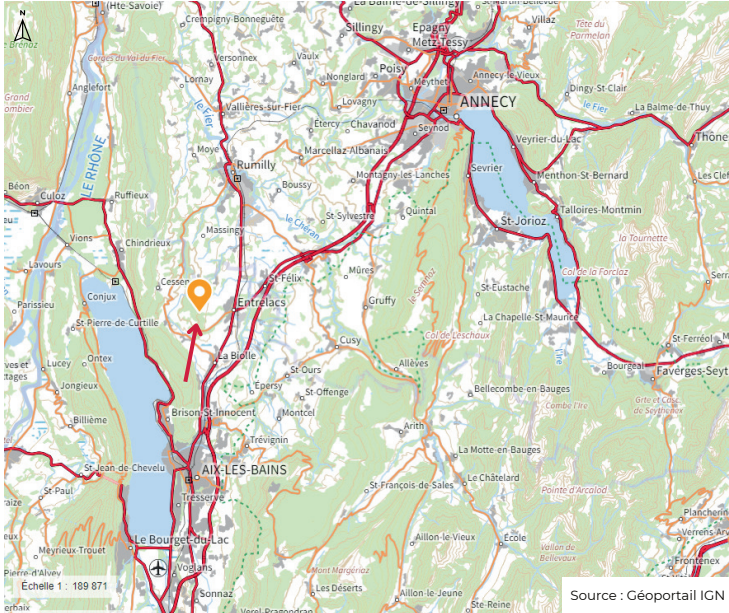
Commune déléguée d'Albens

- *Cette régularisation fait suite à la mise en évidence de discordance entre le tracé réel de la voie communal et son emprise cadastral. Elle consiste en l'acquisition par la commune de l'emprise aux propriétaires concernés.*

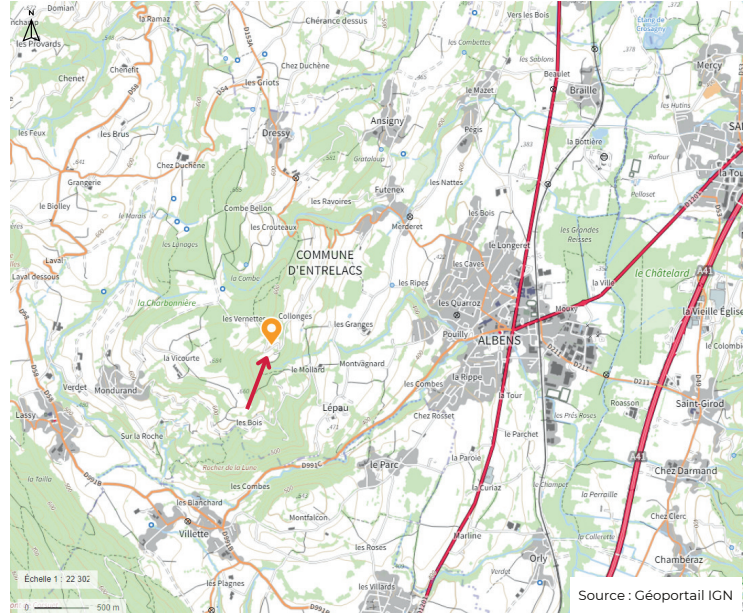
Plan de Situation

Route de Collonges Commune d'ALBENS

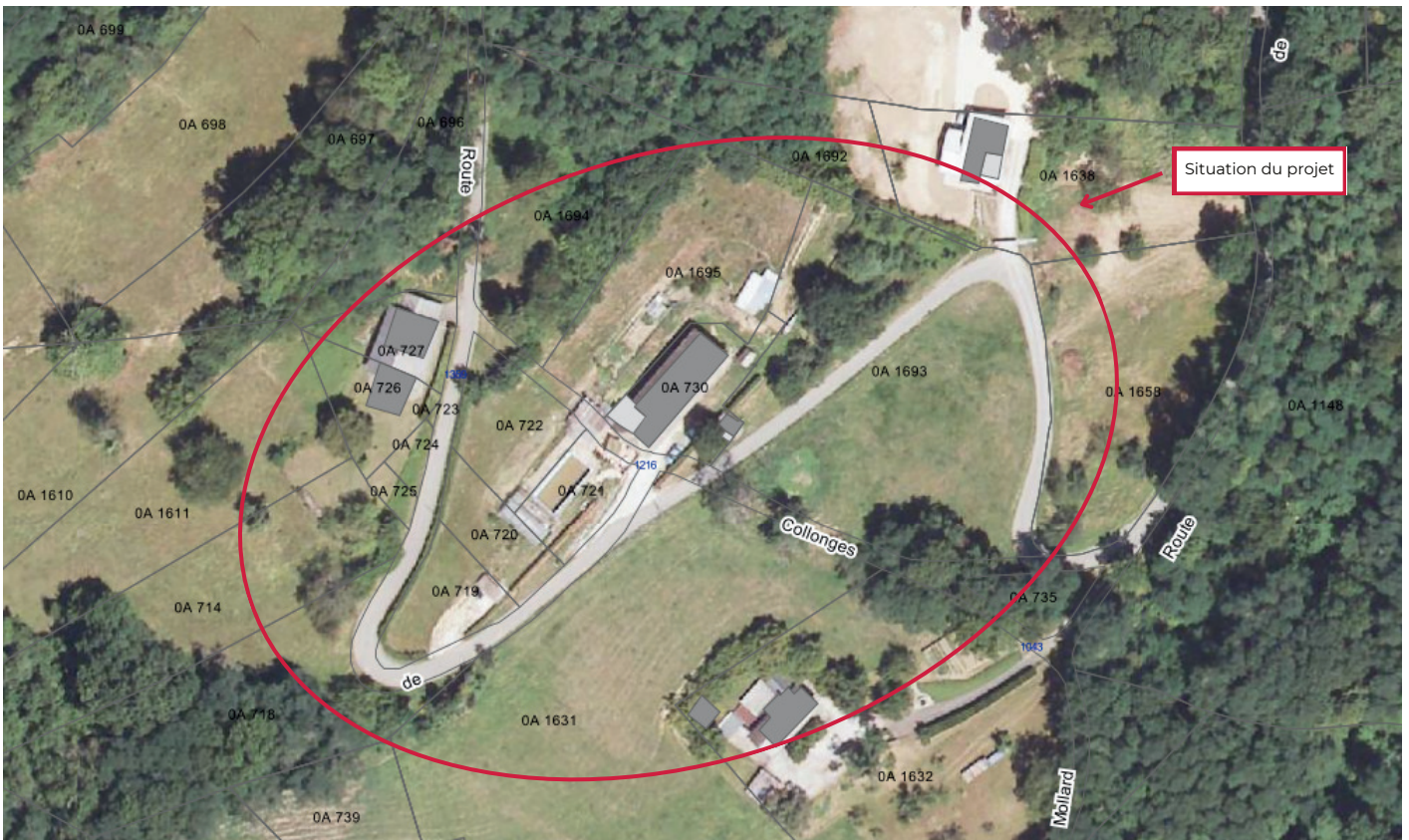
Carte IGN



Situation dans la commune



Vue aeriene et plan cadastral



PROPRIÉTÉS MOREY et BURDET

Régularisation de la route de Collonges

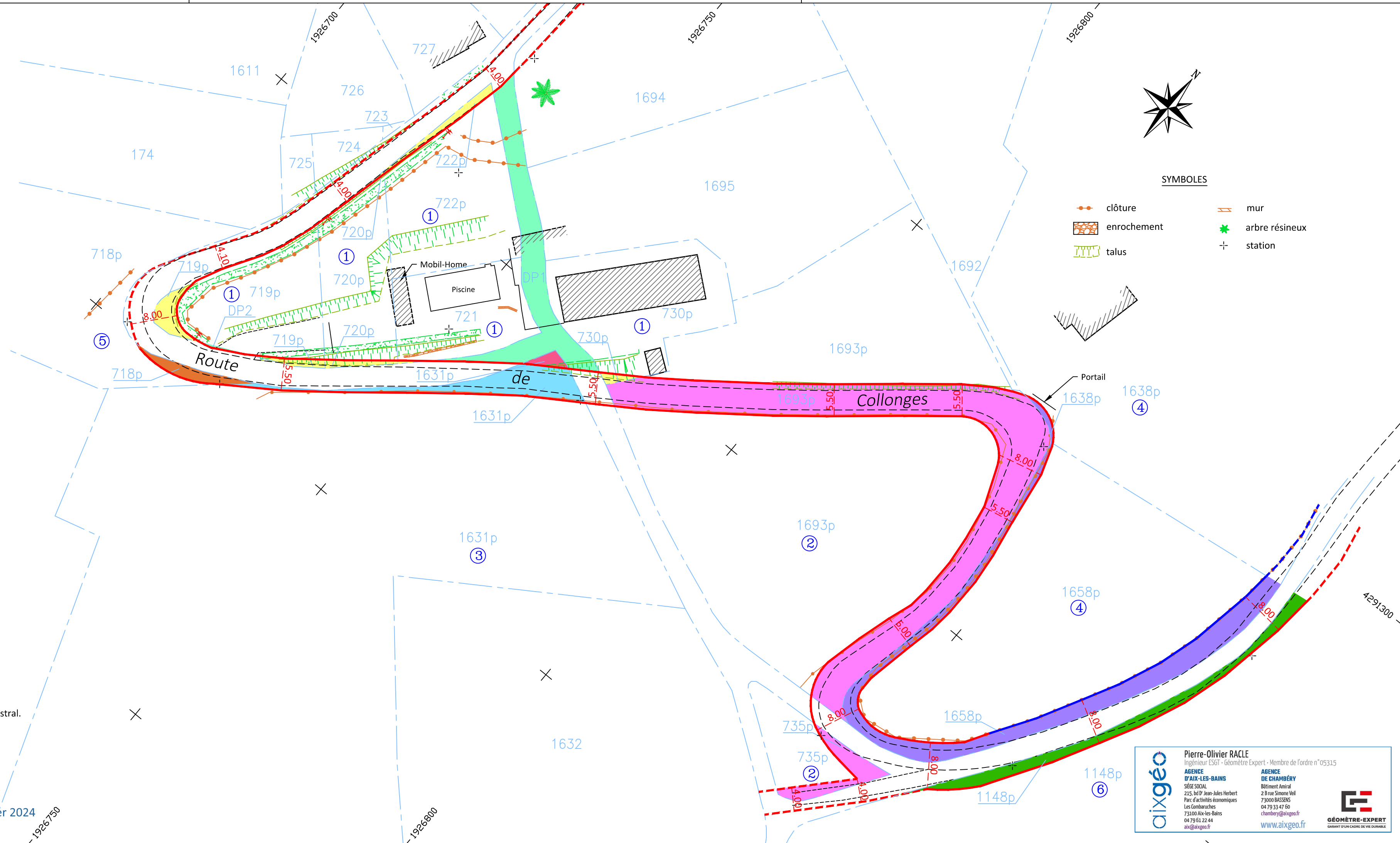
Projet d'emprise générale

Echelle : 1/500ème

- Alignement de fait défini
- Alignement de fait à la clôture existante.
- emprise à déclasser et pouvant être cédée par la commune de ENTRELACS n°DP1 et DP2 pour 2a33ca.
- ① emprise à classer et à céder par Mme MOREY Marie-France à la commune de ENTRELACS n°719p, 720p, 722p et 730p pour 89ca.
- ② emprise à classer et à céder par M. BURDET Christian à la commune de ENTRELACS n°1693p et 735p pour 7a98ca.
- ③ emprise pouvant être cédée par Mme MONARD Ginette n°1631p pour 12ca.
- ④ emprise à classer et à céder par Mme MONARD Ginette à la commune d'ENTRELACS n°1631p pour 1a18ca.
- ⑤ emprise à classer et à céder par l'Indivision BROGNIART / PARADIS à la commune d'ENTRELACS n°1658p et 1638p pour 3a13ca.
- ⑥ emprise à classer et à céder par M. BURDET Christian à la commune de ENTRELACS n°718p pour 29ca.
- ⑦ emprise à classer et à céder par M. CORBOZ Marc à la commune de ENTRELACS n°1148p pour 1a21ca.

application cadastrale (limite parcellaire indicative)

Nota : Les limites parcellaires figurées sur ce plan résultent d'un agrandissement du plan cadastral. L'emplacement de ces limites est donc donné à titre indicatif et provisoire. Seuls une délimitation et un bornage contradictoire sur les lieux permettront d'arrêter définitivement ces limites.



aixgéo Pierre-Olivier RACLE
Ingénieur ESGI - Géomètre Expert - Membre de l'ordre n°05315

AGENCE D'AIX-LES-BAINS
SIÈGE SOCIAL
215, bd Dr. Jean-Jules Herbert
Les Combaraches
73100 Aix-les-Bains
04 79 61 22 44
aix@aixgeo.fr

AGENCE DE CHAMBERY
Bâtiment Amiral
2 B rue Simone Veil
73000 BASSENS
04 79 33 47 60
chambery@aixgeo.fr
www.aixgeo.fr

GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE